Syndicat des Personnels du Réseau International du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédoc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 23 juin 2025

Presse – Actualités

- Budget 2026 : vers un régime minceur historique pour les dépenses publiques – Les Echos
- « Baisser la retraite géante des boomers » : comment la guerre des générations s'enflamme sur les réseaux – Le Figaro
- Pologne, Chine, Turquie… ces pays qui délaissent le dollar et font le plein d'or – Challenges
- Fonction publique : le gouvernement prêt à desserrer l'étau sur le cumul d'activités ? – Acteurs Publics
- Réformer la protection sociale, l'inévitable chantier à venir – Le Figaro

ARTICLES DE PRESSE

Budget 2026 : vers un régime minceur historique pour les dépenses publiques – Les Echos

Pour tenir l'objectif de réduction du déficit, Bercy estime que les dépenses publiques ne devront progresser que de 0,9 % l'an prochain, soit moins que l'inflation. Un défi énorme, alors que certains budgets, dont celui de la dette, vont flamber.

La remarque est passée relativement inaperçue. Auditionnée mardi au Sénat, la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a livré une indication capitale sur les objectifs budgétaires du gouvernement pour 2026. « Si l'on prend toutes nos dépenses et que l'on projette où elles seraient à loi inchangée, nous aurions des dépenses totales de 1.750 milliards d'euros », a expliqué la ministre. « Il faudrait être plutôt à 1.710 milliards d'euros pour tenir notre objectif de déficit. »

Autrement dit, pour ramener le déficit public à 4,6 % l'an prochain, contre 5,4 % cette année, l'exécutif entend baisser les dépenses publiques (Etat, collectivités locales et Sécurité sociale) de 40 milliards d'euros par rapport à la tendance.

Régime minceur

Ce quantum avait déjà été indiqué par le ministre de l'Economie, Eric Lombard, mi-avril. Mais l'information dévoilée par la ministre est la cible en valeur absolue pour 2026 : 1.710 milliards d'euros de dépense publique totale. La somme paraît colossale. Elle continuerait d'ailleurs de représenter 56 % du PIB, un quasi-record en Europe, et serait supérieure de 15 milliards d'euros à l'objectif pour 2025, fixé dans la loi de finances à 1.695 milliards.

En réalité, la hausse indiquée est très faible : +0,9 %, soit moins que l'inflation, attendue à +1,4 % dans les dernières prévisions gouvernementales. En volume (c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution des prix), le gouvernement veut donc voir l'an prochain la dépense publique totale baisser.

Un tel régime minceur n'est pas totalement inédit. Si les dépenses publiques françaises n'ont jamais cessé de progresser en valeur absolue depuis les années 1960, elles ont déjà affiché de très légers reculs en volume, à trois reprises

selon les chiffres de l'Insee : en 2015 (quand le président François Hollande coupait notamment les dotations aux collectivités locales), en 2018 (quand le Premier ministre Edouard Philippe freinait les dépenses pour compenser les baisses d'impôts du premier quinquennat Macron) et en 2023 (grâce au retrait des mesures exceptionnelles de soutien post-Covid et crise énergétique).

Dépenses contraintes

Mais dans l'environnement actuel, réitérer cette performance de baisser les dépenses en volume, même de 0,5 %, sera autrement ambitieux. Politiquement, le gouvernement ne peut pas se reposer sur une majorité parlementaire pour voter des coupes budgétaires impopulaires. « Nous allons bâtir le compromis politique avec les autres forces politiques », espère toutefois Amélie Montchalin. Pour ce faire, tous les groupes politiques seront reçus à Bercy avant le 11 juillet, comme en janvier et février, a indiqué la ministre des Comptes publics, dimanche, au micro de RTL.

Economiquement, l'équation est aussi beaucoup plus compliquée que par le passé, car le gouvernement doit intégrer plusieurs dépenses contraintes coûteuses. La première est la charge d'intérêts : alors que le coût de la dette avait baissé fortement entre 2010 et 2020 avec la baisse des taux, la tendance s'est brutalement inversée. La facture explose : elle devrait approcher 80 milliards d'euros en 2026 : 12 milliards de plus que cette année !

Le gouvernement doit aussi absorber la hausse du budget de l'armée : la loi de programmation militaire prévoit une rallonge de 3,2 milliards d'euros l'an prochain, qui pourrait être encore gonflée en raison du contexte géopolitique. Enfin, la contribution de la France au budget de l'Union européenne doit également augmenter de 7,3 milliards d'euros en 2026, une marche exceptionnellement haute. Soit un total de 23 milliards de hausses inévitables des dépenses, sans même parler de l'augmentation des factures de santé dans un pays vieillissant.

Pour résumer, le gouvernement ambitionne de limiter la hausse des dépenses publiques à 15 milliards d'euros l'an prochain… alors que les seules hausses contraintes en consommeront bien davantage. La conséquence est que tous les autres budgets devront être massivement rabotés. Hors défense et charge d'intérêts, la dépense publique devra baisser en valeur absolue - ce qui ne s'est pour le coup jamais vu dans les dernières décennies.

Les ministres, qui terminent ces jours-ci les négociations avec Bercy sur leurs enveloppes 2026, en font sans doute l'amère expérience. Les collectivités locales et

la sphère sociale n'ont pas de raison d'être plus optimistes sur le sort que leur réserve François Bayrou. C'est mathématique.

Sébastien Dumoulin et Stéphane Loignon

« Baisser la retraite géante des boomers » : comment la guerre des générations s'enflamme sur les réseaux – Le Figaro

DÉCRYPTAGE - À coups de mèmes caricaturaux et de débats enflammés, un mouvement «anti-boomers » s'installe sur la toile. Au cœur de la contestation : l'idée que les retraités spolieraient les actifs du fruit de leur travail.

Sur les réseaux sociaux, les discussions oscillent entre débats argumentés et déchaînement de passions. Alors que le conclave sur les retraites, lancé en début d'année par François Bayrou *«sans totem ni tabou»*, devrait s'achever ce 23 juin, la question de l'équité du système par répartition agite toujours plus la toile. En filigrane : un ressentiment croissant de certains actifs à l'égard des *«boomers»*, terme devenu un fourre-tout pour désigner les retraités, et plus particulièrement les plus aisés d'entre eux. *«On observe une grogne, une fracture de plus en plus nette»*, constate l'économiste Sylvain Catherine, qui cumule 35.000 abonnés sur X. *«Quelque chose s'est passé à l'automne 2023, avec la réforme des retraites. Depuis, le sujet est une tendance de fond sur les réseaux. L'effet Barnier, puis Bayrou, a encore ravivé la polémique.»*

Une polémique qui adopte largement les codes du web, qui fait la part belle à la caricature. Sur X, le personnage fictif de *«NicolasQuiPaie»* — le contribuable bonne poire qui paye pour tous les autres — compte près de 30.000 abonnés. Il multiplie les publications à charge contre un système de retraite accusé de *«spolier les jeunes actifs»*. *«Ces derniers ont compris qu'ils ne cotisent pas pour eux, mais pour les retraités d'aujourd'hui»*, explique l'auteur de la page, qui se présente comme un trentenaire actif voulant *«informer de façon satirique sur les dérives du système»*. À coups de mèmes — ces images virales à l'humour grinçant — il n'hésite pas à s'attaquer aux *«comportements toxiques d'une partie des baby-boomers envers les générations plus jeunes»*. D'où le succès du personnage — peu flatteur — de *«Bingo Boomer»*, caricature d'un retraité arrogant, sûr de ses droits, et insensible aux difficultés des plus jeunes.

«Un exutoire numérique, reflet d'un malaise bien réel», concède Jacques Pelletan, économiste et professeur à l'université Paris-VIII. Mais pour lui, *«la frustration vient en réalité moins des retraites supposément "géantes" des boomers que de la dégradation continue du pouvoir d'achat des actifs»*. Les chiffres rapportés en juin 2024 par le Conseil d'orientation des retraites (COR) relativisent en effet l'ampleur du fossé : en incluant revenus du patrimoine et prestations sociales, le revenu disponible des ménages retraités s'élève à 2659 euros mensuels en moyenne en 2021, soit 79,3 % de celui de l'ensemble des ménages – un écart compensé notamment par l'absence d'enfants à charge. Le COR en conclut que le niveau de vie des retraités est aujourd'hui sensiblement comparable à celui de l'ensemble de la population – et même qu'il progressera moins vite dans les années à venir.

«La conscience d'un pays en déclin»

Pas de quoi calmer les ardeurs des *«anti-boomers»* de la toile. D'autres mèmes, comme celui de *«Bouli»*, un bonhomme de neige suivi par plus de 100.000 abonnés sur X, sont devenus viraux, notamment dans les cercles de droite. Ce compte propage volontiers les archétypes de «Bernard et Chantal» : des boomers caricaturés, à la pension confortable, abonnés aux Costa Croisières. *«Beaucoup d'actifs sentent que les ressources sont mal utilisées, les richesses devraient aller en priorité aux créateurs de richesse et à ceux qui ont une famille à fonder ou à nourrir plutôt qu'aux loisirs des retraités»*, peste l'auteur du compte, qui préfère rester anonyme. Il observe, lui aussi, une *«radicalisation de la contestation anti-boomer»* depuis notamment la revalorisation des pensions de 5,3 % en janvier 2024, défendue à l'époque par Emmanuel Macron, qui avait martelé que *«le pouvoir d'achat des retraités n'est pas une variable d'ajustement»*.

Cette polarisation intergénérationnelle inquiète les analystes. *«C'est une dérive préoccupante, potentiellement dangereuse pour la cohésion sociale»*, estime Jacques Pelletan, qui pointe l'essor des analyses à l'emporte-pièce et des graphiques mal interprétés. *«L'hostilité des cheveux bruns contre les cheveux blancs, c'est l'écueil des sociétés sans croissance »*, alerte le professeur d'économie. Un constat que partage Henri Strednyak, économiste à l'OFCE : *«Le vrai drame, c'est qu'un jeune actif ne parvienne plus à se projeter à trente ans. Le taux de rentabilité implicite de la retraite par répartition, c'est, en gros, celui de la croissance du PIB. Le principe de solidarité intergénérationnelle fonctionne tant qu'il y a de la croissance. Il devient douloureux dès que s'installe la conscience d'un pays en déclin.»*

Un constat qui pousse, au-delà des mèmes satiriques, un certain nombre d'économistes à s'inviter dans le débat en ligne, en questionnant notamment la pérennité du modèle de protection sociale à la française. *«Il y a un fait objectif qui appelle des ajustements : la transformation de la pyramide des âges. Dans une France vieillissante , le nombre d'actifs par retraité est passé de 4 dans les années 1960 à 1,7 aujourd'hui»*, rappelle l'économiste Sylvain Catherine, qui plaide régulièrement, dans ses tweets – très suivis –, pour un report de l'âge de départ et une contribution plus forte des retraités les plus aisés. Selon lui, *«la rupture du contrat social français est accentuée par le recours massif à la dette pour financer les pensions, qui pèsent à elles seules un quart des dépenses publiques»*. Faut-il pour autant s'en prendre aux

«retraites géantes des boomers» ? *«C'est la solution de facilité»*, estime l'économiste. *«La vraie question, en France, c'est pourquoi le travail ne paie plus.»*

* * *

Pologne, Chine, Turquie… ces pays qui délaissent le dollar et font le plein d'or – Challenges

Si l'or brille autant ces derniers mois, c'est essentiellement en raison des achats des banques centrales mondiales, dans un vaste mouvement de « dédollarisation » de leurs réserves de change.

L'or vient de connaître un incroyable rallye, tutoyant aujourd'hui 3 500 dollars l'once quand celle-ci ne dépassait pas 1 600 dollars il y a trois ans. Valeur refuge par excellence, le métal précieux profite depuis de longs mois des incertitudes issues des différents conflits mondiaux et des annonces fracassantes du nouveau locataire du Bureau ovale américain. Si le mouvement est aussi tranché, ce n'est pas uniquement en raison des emplettes des particuliers, ni ce celles des sociétés de gestion gérant des ETF, ces fonds cotés dont l'objet est de détenir de l'or. Les principaux intervenants actuels ne sont autres que les banques centrales du monde entier.

Celles-ci achètent massivement de l'or, au détriment de leurs réserves en dollars, compte tenu d'un vaste mouvement de « dédollarisation », lié aux inquiétudes provoquées par les décisions de Donald Trump et des nouveaux rapports commerciaux internationaux.

La Pologne, premier acheteur d'or du moment

Les derniers chiffres compilés par le World Gold Council et le FMI sont assez édifiants. Premier gros acheteur du moment : la Pologne. Le pays a acquis 48,6 tonnes d'or sur le premier trimestre 2025, soit près de la moitié de ses acquisitions totales pour l'ensemble de l'année 2024 (89,5 tonnes). Sa proximité avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine explique probablement

pourquoi la banque centrale du pays a continué à construire sa réserve d'or à un rythme encore plus rapide que l'année dernière, malgré des prix élevés.

La Chine s'est également montrée très active, avec 12,8 tonnes achetées au premier trimestre 2025, loin toutefois des 224,9 tonnes acquises lors de sa vague d'achat d'or en 2023.

L'an passé, parmi les banques centrales les plus en pointe à l'achat, on retrouvait déjà en première place la Pologne, suivie de la Turquie (avec l'acquisition de 74,8 tonnes), l'Inde (72,6 tonnes), la Chine (44,2 tonnes) ou la Tchéquie (20,5 tonnes). « La Russie a également ajouté 3,1 tonnes d'or à ses réserves, ce qui est nettement inférieur à ses achats d'il y a dix ans. Elle a constitué ses réserves pendant des années, les augmentant de plus de 1 750 tonnes entre 2009 et 2019 », indique Paul Hauffman de chez BestBrokers.

Les banques centrales de moins en moins chargées en dollar

Du côté du palmarès des banques centrales les plus chargées en or (au 31 mars 2025), on retrouve aussi logiquement celle des Etats-Unis, avec 8 133 tonnes. Vient ensuite celle de l'Allemagne, avec 3 350 tonnes, puis celle de l'Italie, avec 2 450 tonnes, la France arrivant juste derrière avec 2 437 tonnes. La Russie et la Chine viennent après, avec respectivement 2 330 tonnes et 2 292 tonnes.

Statistique tout aussi intéressante : celle des banques centrales ayant la plus forte proportion d'or dans leurs réserves. La Bolivie s'inscrit en tête, avec une proportion de 96,5 % (22,5 tonnes au total au 30 décembre 2024). Le Venezuela arrive derrière avec une proportion de 89,9 % (161 tonnes). Vient ensuite le Portugal avec 84,7 % (382,7 tonnes). A titre de comparaison, les réserves d'or des Etats-Unis représentent 78,6 % des réserves de change totales du pays, selon les statistiques établies par BestBrokers.

La preuve, s'il en fallait une, que le roi dollar a réellement perdu de sa superbe. La preuve aussi, que le mouvement de hausse de l'or n'est très certainement pas terminé, les grands argentiers mondiaux étant unanimes pour reconfigurer leurs réserves de changes.

* * *

Fonction publique : le gouvernement prêt à desserrer l'étau sur le cumul d'activités ? – Acteurs Publics

Le ministre Laurent Marcangeli vient de saisir la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) "pour examiner les perspectives d'évolution possibles" du régime de cumul d'activités au sein de la fonction publique. La réglementation actuelle est en effet "particulièrement restrictive", regrette la députée Annie Vidal, qui avait interpellé le gouvernement sur le sujet.

Les règles du cumul d'activités vont-elles bientôt évoluer au sein de la fonction publique ? L'administration est en tout cas en train de plancher sur le sujet, comme vient de l'indiquer le ministère de la Fonction publique en réponse à une question écrite d'une parlementaire. L'exécutif avait été interpellé par la député Annie Vidal (Ensemble pour la République) sur le cas particulier des agents hospitaliers qui *"peinent à subvenir à leurs besoins"* en raison de l'impossibilité de cumuler leur emploi public avec une autre activité rémunérée.

"Certains d'entre eux souhaiteraient exercer une activité complémentaire dans des secteurs en forte tension tels que la restauration ou le ménage, expliquait la parlementaire. *Cependant, la réglementation actuelle encadrant le cumul d'activités est particulièrement restrictive."* Dans sa question, elle citait ainsi les dispositions du code de la santé publique selon lesquelles les agents hospitaliers ne peuvent cumuler leur emploi principal avec une autre activité rémunérée que sous certaines conditions. *"En particulier"*, développait Annie Vidal, les agents de la fonction publique hospitalière doivent obtenir une autorisation préalable de leur autorité hiérarchique, "*ce qui peut être un frein considérable pour les agents souhaitant exercer une activité complémentaire".*

Restrictions imposées par la réglementation

Certains métiers en tension, ajoutait la parlementaire, *"souffrent de la pénurie de main-d'œuvre et sont souvent incompatibles avec les restrictions imposées par la réglementation"* alors que les agents hospitaliers souhaiteraient y "*intervenir". "En l'état",* selon elle, ces agents hospitaliers sont donc "*confrontés à des risques juridiques et disciplinaires, bien qu'ils*

aspirent à améliorer leurs revenus tout en répondant à des besoins criants du marché de l'emploi". Aussi, Annie Vidal demandait au gouvernement ses "*intentions* [quant] *à une éventuelle révision en vue d'un assouplissement et d'une simplification de la réglementation sur le cumul d'activités"* des agents publics et donc, notamment, des agents hospitaliers.

Publiée ce mardi 17 juin, la réponse du gouvernement porte néanmoins sur l'ensemble des agents publics. Les règles relatives à leur cumul d'activités sont désormais fixées par les dispositions législatives et réglementaires du code général de la fonction publique (CGFP), rappelle l'exécutif. Conformément à l'article L. 121-3 de ce code, les agents publics sont ainsi tenus de consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées *"afin de garantir le bon fonctionnement du service public".* Des dérogations à ce principe sont malgré tout prévues puisqu'un agent public peut être autorisé, "*par l'autorité hiérarchique dont il relève",* à exercer une *"activité à titre accessoire".*

Ces dérogations sont toutefois "*strictement encadrées"*, rappelle le ministère de la Fonction publique. Les activités "*accessoires"* possibles sont ainsi *"limitativement énumérées"* à l'article R. 123-8 du CGFP *(voir encadré).* Dans sa réponse à la députée Annie Vidal, le ministère se dit malgré tout *"conscient de l'intérêt porté"* à cette question du cumul d'activités des agents publics.

La DGAFP saisie

À ce propos, il indique que la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient d'être "*saisie"* à la demande du ministre de l'Action Publique, de la Fonction Publique et de la Simplification, Laurent Marcangeli, pour *"examiner les perspectives d'évolution possibles du régime de cumul d'activités au sein des différents volets de la fonction publique".* Et ce, *"dans le strict respect des exigences liées au bon fonctionnement du service public".* Les administrations, pour rappel, peuvent notamment s'opposer aux demandes de cumul d'activités en fonction de "l'intérêt du service". Une règle qui est d'ailleurs souvent contestée (en vain) par les agents publics devant la justice.

Sur ces règles de cumul d'activités, "*nous sommes régulièrement saisi par des agents publics qui méconnaissent ou ne comprennent pas la réglementation",* précise-t-on au sein de la DGAFP. *"Nous regardons donc dans quelle mesure des éclaircissements pourraient être utilement*

apportés”, ajoute-t-on au sein de la direction. Reste à savoir comment le régime du cumul d’activités pourraient évoluer et si, comme l’espère la députée Annie Vidal, le chantier aboutira aussi à une simplification ou à un assouplissement de ces règles. Une éventuelle réforme, en tout cas, ne nécessitera pas un passage par la loi puisqu’une grande partie des règles de cumul sont fixées au niveau réglementaire. De quoi enlever une épine dans le pied au gouvernement au vu de la situation politique et de sa difficulté à faire passer des textes au Parlement.

Cumul : les activités autorisées

La liste des activités “accessoires” autorisées est fixée par l’article R. 123-8 du code général de la fonction publique (CGFP). Après autorisation, les agents publics peuvent ainsi cumuler leur emploi public avec une activité d’expertise et de consultation, une activité d’enseignement et de formation, une activité à caractère sportif ou culturel (y compris l’encadrement et l’animation dans les domaines sportif, culturel ou de l’éducation populaire), une activité agricole, une activité de conjoint collaborateur au sein d’une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mais aussi une activité d’aide à domicile *“à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide”*. Les agents publics peuvent aussi exercer une activité de “*travaux de faible importance réalisés chez des particuliers”*, une activité *“d’intérêt général exercée auprès d’une personne publique ou auprès d’une personne privée à but non lucratif”*, une *“mission d’intérêt public de coopération internationale ou auprès d’organismes d’intérêt général à caractère international ou d’un État étranger”* ou encore des “*services à la personne”* ou la *“vente de biens produits personnellement par l’agent”*. Depuis décembre 2022, un cas supplémentaire de dérogation est également prévu à titre expérimental. Depuis lors, les agents publics peuvent exercer à titre accessoire une activité lucrative de conduite d’un véhicule affecté aux services de transport scolaire ou assimilés. *“Il s’agit, dans ce cas précis, d’aider à remédier à la pénurie constatée de chauffeurs de cars de ramassage scolaire”*, explique le ministère de la Fonction publique, en précisant que cette expérimentation sur trois ans va bientôt faire l’objet d’un bilan *“avant toute pérennisation”*.

* * *

Réformer la protection sociale, l'inévitable chantier à venir – Le Figaro

DÉCRYPTAGE - La Mutualité française vient d'annoncer le lancement des « États généraux de la santé et de la protection sociale», afin de réfléchir collectivement à l'avenir de notre modèle social, de plus en plus menacé.

Réformer la Sécurité sociale ne sera pas une mince affaire. Mis en place il y a quatre-vingts ans par le Conseil national de la Résistance dans le cadre du programme des *« jours heureux »*, notre modèle social est toujours debout, mais il vacille. Pour trouver collectivement les moyens de le faire perdurer, la Mutualité française a annoncé ce jeudi le lancement des *« États généraux de la santé et de la protection sociale »*. Un appel à repenser collectivement le rôle et le financement du système, pour aboutir à des propositions concrètes.

« Au-delà des mesures des prochains mois, nous pouvons, nous devons, nous voulons agir à plus long terme », a expliqué Éric Chenut, président de la Mutualité française, qui représente environ 38 millions d'adhérents. L'idée de ces états généraux est de profiter de la séquence qui s'ouvre jusqu'à l'élection présidentielle de 2027 *« pour poser les enjeux au sein du débat public et faire des choix sur l'avenir du système de protection sociale »*.

« Face à des discours alarmistes ou fatalistes tentant de justifier son détricotage au détriment des plus vulnérables d'entre nous, mais aussi d'une grande majorité d'assurés sociaux », la Mutualité française souhaite que ces états généraux viennent *« nourrir »* cette grande échéance électorale à venir. Des consultations seront organisées auprès des citoyens, via le mouvement mutualiste et ses partenaires, afin de *« recueillir les perceptions et l'expression des besoins »*. Des débats et événements auront ensuite lieu, pour aboutir à des idées précises présentées *« sous forme d'un programme de réforme »*.

Résorber le «trou de la Sécu»

Ce souhait devrait trouver un écho du côté du gouvernement. *« Je n'imagine pas que les Français nous expliquent qu'ils ne veulent plus entendre parler du modèle social »*, présageait en effet Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, au mois d'avril. *« Depuis le temps qu'on fait des replâtrages, un modèle aussi déficitaire que celui-là est quelque part un chef-d'œuvre en péril . D'où la nécessité de partager le péril et de voir comment chacun est prêt à faire un effort pour garder le modèle. »*
Les échecs d'expériences analogues lancées par le président de la République (convention citoyenne pour le climat, grand débat national, Conseil national de la refondation) interrogent toutefois sur la pertinence d'un tel format. L'enjeu sera de réussir à mobiliser les Français, pour faire émerger des solutions efficaces et consensuelles. Car il y a urgence : en 2024, le déficit de la Sécurité sociale était de 15,3 milliards d'euros. En 2025, il risque d'atteindre 22,1 milliards. Le *« trou de la*

Sécu », formé par les déficits successifs, représente une dette sociale qui pourrait dépasser 180 milliards en 2028, selon le dernier rapport, alarmant, de la Cour des comptes.

Une hausse des affections de longue durée

Le modèle d'hier a montré ses limites. La société de 2025 n'est plus la même qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale. L'augmentation de l'espérance de vie, bien qu'une bonne nouvelle pour la population, joue en défaveur des comptes sociaux. Le ratio entre les travailleurs qui cotisent et les autres, au premier chef duquel les retraités, est de plus en plus déséquilibré. Au début des années 1960, la France comportait quatre actifs pour un retraité. Ce ratio n'est aujourd'hui plus que d'un actif et demi pour un retraité. À moins d'un big bang démographique, la tendance ne risque pas de s'inverser.

La prise en charge des frais de santé s'est elle aussi métamorphosée, avec l'essor des maladies chroniques. En 2022, près d'un Français sur quatre de 50 à 64 ans est atteint d'une affection de longue durée (ALD). Des pathologies coûteuses, pouvant être intégralement remboursées par la Sécurité sociale. Dans un récent rapport, l'institut national de recherche et de sécurité (INRS) relève par ailleurs plusieurs signaux faibles, comme autant de mauvais présages, parmi lesquels la forte hausse des ALD chez les 15-69 ans (+ 72 % entre 2008 et 2022) et l'augmentation du nombre d'arrêts-maladie, *« notamment pour les salariés aidants, les personnes élevant seules leurs enfants et les managers »*. Les Français ni en emploi ni à la retraite seraient également de plus en plus nombreux (un sur cinq entre 55 et 69 ans).

À lire aussi *Âge, pénibilité et financement… Une réunion de la dernière chance pour trouver un accord sur les retraites*

Des allégements de cotisations non compensés

Le système de santé est de plus en plus coûteux, mais cette hausse inexorable ne suffit pas à expliquer que les caisses soient de plus en plus vides. Le *« trou de la Sécu »* est aussi lié à des décisions politiques. En 1994, Simone Veil, alors ministre de la Santé, inscrivait dans la loi le principe de compensation par l'État des mesures d'allégements et d'exonérations de cotisations sociales. Toute ponction dans les recettes de la Sécurité sociale est ainsi supposée être intégralement compensée. Un vœu pieux.

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs contournent en effet cette disposition, creusant ainsi mécaniquement le déficit du système de protection sociale. Selon la Cour des comptes, les allégements de cotisations ont représenté une perte de recettes de 77,3 milliards d'euros en 2024 pour les comptes sociaux. Un manque à gagner non intégralement compensé, qui représente 5,5 milliards de perte nette en 2024, soit un tiers du déficit.

La situation alarmante des comptes sociaux n'a pourtant rien d'inéluctable. Amélie de Montchalin, la ministre des Comptes publics, a rappelé début juin qu'avant la crise sanitaire de 2020, le déficit était en passe d'être résorbé. *« Entre 2010 et 2019, la Sécu est revenue à l'équilibre »*, souligne-t-elle. Le gouvernement souhaite désormais que les comptes cessent d'être dans le rouge *« avant 2029 »*. Un objectif qui paraît encore hors de portée. Cette semaine, le comité d'experts qui surveille le respect de l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) a tiré la sonnette

d'alarme. Le seuil d'alerte (0,5 % de l'Ondam, soit 1,3 milliard sur plus de 265 milliards d'euros) devrait être atteint cette année, sauf mesures de redressement rapides. Que ce soit ce gouvernement ou le suivant, aucun ne pourra faire indéfiniment l'impasse sur la réforme du système actuel. Les états généraux de la santé et de la protection sociale ont déjà bien du pain sur la planche.

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin d'adhesion 2025 accompagné du paiement correspondant.